

505LMh212

2511

(1945)

Reconstruction du dépôt de Brest

C.A. 4. 7.45 7 V 1°
Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 9. 7.45

2511

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

D. 3300-6

Paris, le 9 juillet 1945

Ligne de Paris à Brest

B R E S T

Gare et dépôt

Reconstruction avec améliorations

Veg³ 39-420.622-8
10

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à votre approbation, en 2 exemplaires, le projet relatif aux améliorations à apporter à la gare et au dépôt de Brest à l'occasion de leur reconstruction.

Aucune prévision de crédit ne figurant au budget d'établissement de 1945, qui vous a été soumis le 30 décembre 1944, la dotation nécessaire sera prélevée sur la somme à valoir du programme ordinaire de cet exercice.

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veuillez agréer,

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports
Direction Générale des Chemins de fer et des Transports

4 juillet 1945

25

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Paris le - 1 JUIN 1945

N O T E

pour MM. les Membres du Conseil d'Administration
au sujet des améliorations à apporter à la gare
et au dépôt de BREST à l'occasion de leur reconstruction

Les installations de la gare et du dépôt de Brest ont subi de graves dommages du fait des bombardements et la plupart d'entre elles ont été détruites, ainsi que le montre le croquis I ci-joint.

A l'occasion de leur reconstruction, la S.N.C.F. se propose d'apporter certaines modifications et améliorations aux aménagements du Service Exploitation et du dépôt, afin de faire disparaître les inconvénients qui rendaient leur exploitation difficile.

En effet :

- Les services Messageries et Petite vitesse étaient séparés l'un de l'autre par les quais à voyageurs.
- Les aménagements du dépôt étaient défectueux du fait de la mauvaise disposition des voies et de l'insuffisance du nombre de fosses d'où une immobilisation de machines.
- Les améliorations prévues, reprises sur le croquis II également ci-annexé, feront disparaître ces inconvénients en adaptant les installations conservées aux nécessités actuelles, et améliorant les conditions de travail et le rendement.

Elles comportent essentiellement :

SERVICE EXPLOITATION

- Compte tenu de la mise en application prochaine du nouveau régime d'acheminement accéléré, les Services Messageries et Petite vitesse seront réunis dans un bâtiment unique. L'ancienne halle P.V. sera reconstruite et allongée.
- Deux cours de d'abord seront établies et desservies par 4 voies (l'une des deux voies centrales sera équipée en rails à gorge et utilisée seulement la nuit pour le triage des wagons).
- Une voie de tiroir de 200m sera intercalée entre le Dépôt et les voies principales pour les manœuvres sur l'ensemble des voies du garage marchandises.
- A l'emplacement du service des Messageries qui sera pas reconstruit il sera installé un groupe de six voies de nettoyage qui sera également utilisé pour le garage des rames.

- Les quais à voyageurs et les abris sur quais seront reconstruits sans modification.
- Le B.V., sérieusement endommagé, sera également remis en état, mais on profitera de cette reconstruction pour réunir dans ce bâtiment des Services actuellement disséminés. A cet effet, il est prévu, outre le remaniement des dispositions intérieures, la construction d'un étage à l'aile sud et une extension de l'étage de l'aile Nord qui abritera le bureau unique du futur Centre GV - PV.

DEPOT

- Les installations seront remaniées et modernisées. Une implantation plus judicieuse des voies et appareils, améliorera la circulation des machines.
- En outre, afin de réduire au maximum les délais d'immobilisation des machines dus à l'insuffisance du nombre des fosses, la construction de fosses mixtes et de visite est prévue. La longueur des fosses sera ainsi portée de 460m à 705m soit 245m d'augmentation par rapport à la situation ancienne.
- Une fosse couverte pour la descente des roues est prévue.
- En plus de la remise en état des bâtiments endommagés il sera construit un bâtiment annexe comportant un étage en remplacement de bâtiments détruits et dans lequel seront regroupés, magasin, huilerie, lampisterie et dortoir.
- Le bâtiment pour l'équipe technique de la voie sera édifié à l'extrême ouest de la cour de débord.

Les travaux seront exécutés à l'intérieur des emprises actuelles de la S.N.C.F. et ne nécessiteront aucune acquisition de terrain.

Les nouvelles dispositions prévues pour le Service de l'Exploitation, bien que donnant certaines commodités supplémentaires, n'apportent dans l'ensemble aucune augmentation de potentiel ; seules celles prévues pour le dépôt entraîneront une augmentation de potentiel par rapport aux installations antérieures.

Les dépenses du projet, y compris les dépenses de déblaiement et de reconstruction faites depuis la libération ou restant à faire, sont évaluées à 61 M. se répartissant ainsi :

57 M 8 au compte de la Reconstruction
3 M 2 au compte des travaux Complémentaires

Il est demandé à MM. les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur du Service Central
des Installations Fixes et de la
Construction

Monne

Extrait du P.V. de la séance du Conseil
d'Administration du 4 juillet 1945

QUESTION V - Projets

1^o) Projets de reconstruction :

- gare et dépôt de Brest

P.V. p. 7

M. LEMAIRE indique qu'à l'occasion de la reconstruction, diverses améliorations seraient apportées aux installations en vue de faire disparaître les inconvénients qui rendaient leur exploitation difficile.

En ce qui concerne la gare,

Le dépôt serait reconstruit avec le même potentiel, mais ses installations seraient remaniées et modernisées de manière à améliorer le rendement de la circulation.

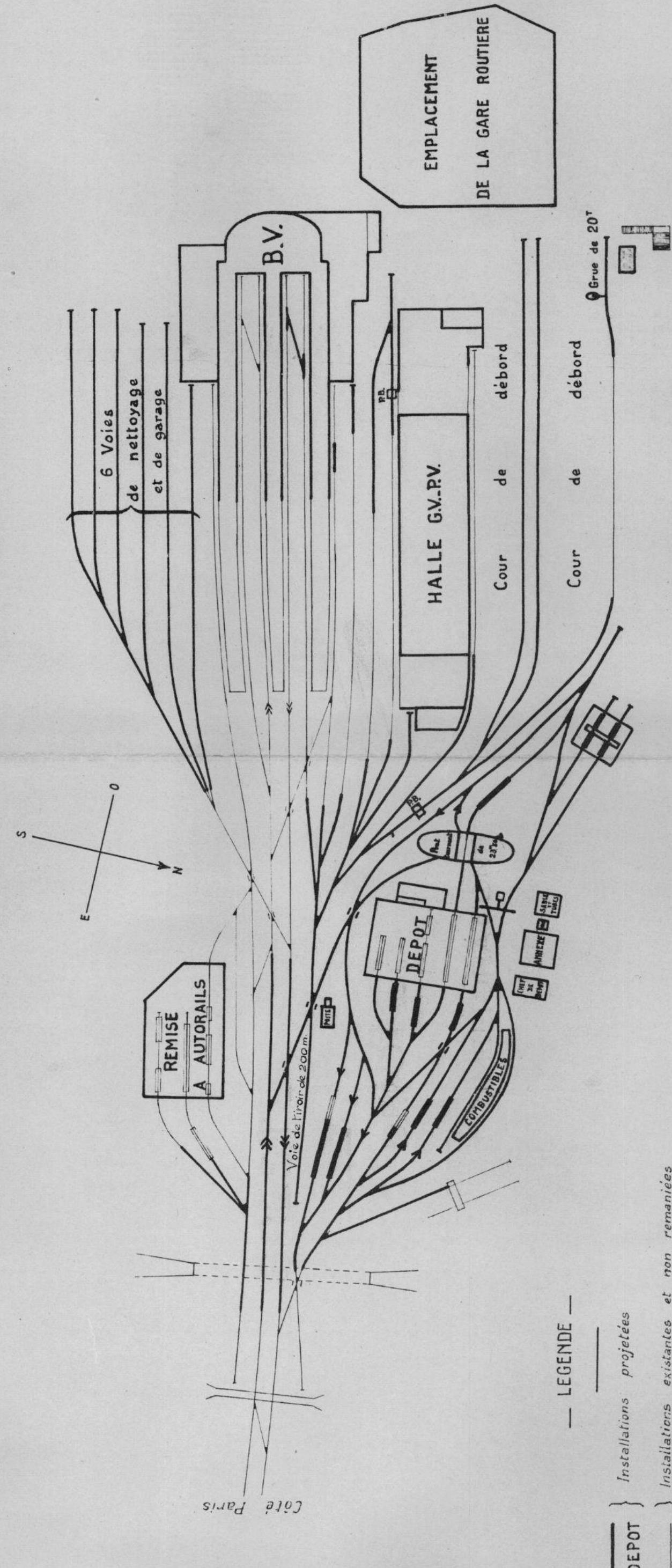
La dépense atteint 61 M. dont 57,8 M. au compte de la reconstruction et 3,2 M. au compte des travaux complémentaires.

Le Conseil approuve le projet.

BREST

GARE ET DEPOT

RECONSTRUCTION AVEC AMELIORATIONS



— BREST —

— GARE ET DÉPÔT —

— SITUATION ANCIENNE ET DESTRUCTIONS. —

